

Extrait du SNUipp-FSU des Landes.

<https://40.snuipp.fr>

# La procédure d'affectation : une CAPD "3 en 1"

- Infos Carrière - Mouvement - Mouvement 2019 -



## La CAPD ne traitera de tout le mouvement que par une seule réunion de l'instance.

Elle examinera en réalité 3 phases traitées quasi-simultanément par le nouveau logiciel.

### Sur la phase 1 : Rien ne change & ou presque.

Le procédé est toujours le même c est la qualification et le barème qui détermineront la satisfaction des vSux formulés. **La nouveauté réside dans l attribution sur un vSu géographique.** Si plusieurs postes sont possibles sur ce vSu géographique, l attribution sera faite selon la distance la plus courte relative au vSu indicatif (Rappel : c est le premier vSu précis ou « commune » formulé). **Attention** : Si sur un vSu géographique, un des postes possibles est accessible à un plus petit barème et permet de lui donner satisfaction sur vSu précis formulé, priorité est donnée à la satisfaction sur vSu précis (à partir du moment où la satisfaction sur vSu géographique reste possible pour le barème plus fort).

### Sur la phase 2 : Le couteau sous la gorge

Tous les participants obligatoires doivent formuler au moins un vSu large sur des zones très étendues ! Ce vSu et la 3ème phase « aléatoire » constituent des épouvantails pour forcer les collègues à formuler plus de vSux élargis, indépendamment de leurs souhaits de mobilité. Ceci conduira inévitablement à des stratégies d évitement ou à de la résignation sur ce pis-aller, mais pas à la satisfaction des collègues. **L affectation sera faite à titre définitif.** Comme pour l affectation sur vSu géographique dans la phase 1, l affectation sur le vSu large se basera sur la moindre distance par rapport au vSu indicatif (il n a pas obligation à faire partie de la zone infra du vSu large).

*Précédemment la seconde phase se faisait sur une nouvelle saisie de vSux précis et les nominations étaient à TP. Le SNUipp-FSU des Landes n a cessé de demander le maintien de ces modalités antérieures, tout en pointant les dangers des nouvelles règles. Parmi les points essentiels, la définition des zones infra départementales. Par un travail d analyse précis, le SNUipp-FSU des Landes a été force de proposition pour un autre découpage dans l intérêt des collègues.*

### Sur la 3ème phase : Plouf, plouf & ça sera toi & là !

Le couperet va tomber ! Vous n avez pas fait le nécessaire pour accéder à un poste librement choisi ou sur vSu imposé ? C est l heure de l aléatoire & ou presque : **placement d office** selon un ordre déterminé par l administration et contraint par le logiciel.

- ▶ On complète les postes vacants sur RMUG1/MUG1-Z1 puis RMUG1/MUG1-Z2, & jusqu'à Z5 ;
- ▶ On poursuit avec RMUG1/MUG2, et idem ainsi de suite avec tous les MUG du regroupement RMUG1.
- ▶ On continue après avec RMUG2 et ainsi de suite jusqu'au dernier regroupement, dernier MUG et dernière zone.

## La procédure d'affectation : une CAPD "3 en 1"

---

**Le SNUipp-FSU40 a dénoncé ce passage en force. Il reste disponible pour aider les collègues qui le souhaitent à élaborer leur propre stratégie de mobilité et à postuler au mieux dans leurs intérêts en étant particulièrement vigilants aux vSux indicatif et préférentiel, aux vSux géographiques, et aux vSux larges.**